



OSE, SOURIS, GRANDIS !

ÉCOLE LE RUCHER MODE DE VIE



LE RUCHER

**Respect de soi et
des autres**



**Respect de
l'environnement**



**Respect des
consignes**



<https://lerucher.cssp.gouv.qc.ca/>



MODE DE VIE



OSE, SOURIS, GRANDIS !

En tout temps,
je suis responsable de :

- ce que je pense ;
- ce que je fais ;
- et ce que je dis.

« Le but premier de notre mode de vie n'est pas
d'interdire, mais bien d'éduquer. »



L'une des missions de l'école étant de socialiser, nos
règles de vie serviront à développer les compétences
sociales et à éduquer les élèves à la citoyenneté.

La cohérence, la cohésion et la collaboration de tous les
membres de notre communauté éducative (élèves,
parents et membres du personnel) sont essentielles à
l'atteinte de cet objectif.

**Respect de soi et
des autres**



**Respect de
l'environnement**



**Respect des
consignes**



Comportements

À l'école Le Rucher, les écarts de conduite se divisent en deux groupes de nature différente: les écarts de conduite mineurs et les écarts de conduite majeurs.

Les écarts de conduite mineurs:

Comme son nom l'indique, les écarts de conduite mineurs concernent des règles de la vie du quotidien que vous trouverez à la page suivante. Lorsqu'un élève ne respecte pas l'une de ces règles, tout membre du personnel sera invité à lui enseigner le bon comportement. Dans le cas où un élève ne réinvestit pas son nouvel apprentissage social, le parent recevra une communication pour l'informer de la situation et une conséquence logique pourrait être appliquée par l'adulte.

Les écarts de conduite majeurs:

Les écarts de conduite majeurs sont essentiellement réservés aux situations en lien avec de la violence et de l'intimidation ou des comportements mineurs récurrents. Dans ces cas particuliers, une fiche d'écart de conduite majeur sera acheminée aux parents.

Lorsqu'un élève reçoit un écart de conduite majeur, il pourrait y avoir :

- Réflexion sur la situation : l'enfant est accompagné par le ou la TES afin de prendre conscience de son geste et de l'amener à modifier son comportement ;
- Retour avec l'intervenant ayant remis l'écart;
- Conséquence logique pour lui permettre d'intégrer le comportement attendu et d'arrêter le comportement inadéquat.

Dans le cas où l'école communiquerait avec vous, nous vous invitons à discuter de la situation avec votre enfant et à appuyer l'école dans ses interventions. Si vous avez des questions concernant l'intervention, communiquez avec l'intervenant ayant remis l'écart pour en discuter calmement.



ÉCART DE CONDUITE MAJEUR	
IDENTIFICATION Nom de l'élève : _____ Date : ____/____/____ Nom de l'intervenant / Remarque : _____	
MANQUEMENT MAJEUR ☐ Agression physique ☐ Manque de respect ☐ Intimidation / harcèlement ☐ Sarcasme ou paroles insultatoires ☐ Autres : _____	
L'écart de conduite pour lequel l'élève a été sanctionné est suffisamment important pour que nous devions le communiquer à vos parents. Nous vous recommandons d'en discuter avec votre enfant pour en discuter calmement. Nous vous recommandons de bien noter tout ce qui a été dit et fait par votre enfant afin de l'aider à comprendre la gravité de son geste.	
LIEU ☐ Cour d'école ☐ Corridor ☐ Vestiaire ☐ Classe ☐ Gymnase ☐ Terrain ☐ Salle ☐ Service de garde	QUAND ☐ Rang ☐ Matin ☐ Après-midi ☐ Soirée ☐ Service de garde
INTERVENTIONS RÉALISÉES / CONSÉQUENCE LOGIQUE L'adulte a réalisé les interventions suivantes : _____ _____ _____ _____ _____	
SIGNATURE Signature de l'intervenant : _____ Date : ____/____/____ Signature du parent : _____ Date : ____/____/____	

SUGGESTIONS AUX PARENTS	
☐ Accorder de l'importance à l'intervention. ☐ Travailler en partenariat avec l'école. ☐ Ne pas doubler les conséquences. ☐ Discuter avec son enfant et lui donner des alternatives possibles. ☐ Interdire ce comportement. ☐ Superviser ses activités. ☐ Faire comprendre que vous prenez la situation très au sérieux. ☐ Demander de l'aide aux membres du personnel de l'école ou du CISSS. ☐ Expliquer la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles sur les autres et lui-même. ☐ Exposer les conséquences possibles à l'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice). ☐ En cas de doute, contacter l'école pour en savoir davantage sur la situation. ☐ Responsabiliser votre enfant face à ses choix.	
FEUILLE BLANCHE - À RETOURNER À L'ÉCOLE / FEUILLE JAUNE - À CONSERVER PAR LE PARENT Vous pouvez, en tout temps, revoir le mode de vie avec votre enfant.	

Ose, souris, grandis !



La gestion des comportements et le fonctionnement de notre école

MODE DE VIE

Chers parents,

Notre école, incluant notre service de garde, est un lieu de vie où l'élève apprend à devenir compétent socialement. Les règles de conduite sont indispensables pour permettre à l'élève de se sentir en sécurité et de développer une conscience morale et sociale nécessaire pour vivre en société.

Les règles énoncées dans le mode de vie s'associent à des gestes et à des paroles que nous voulons voir et entendre afin que tous les élèves de l'école Le Rucher évoluent dans un climat sain et sécuritaire. Nous voulons ressentir la joie, le calme, l'harmonie et le bien-être autant pendant les heures de classe que pendant les heures du service de garde.

Les comportements attendus correspondent à l'âge des enfants et ils sont enseignés afin de permettre à chacun de les apprendre, de les maîtriser et de les mettre en application. Les adultes accompagnent les élèves dans le développement des bons comportements. Les interventions sont toujours éducatives. La cohérence, la cohésion et la collaboration de tous les membres de la communauté éducative (élèves, parents et membres du personnel) sont primordiales et permettent l'actualisation du plein potentiel de chaque élève.

Ainsi, nous énonçons que :

- Le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées;
- Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Pour ce faire, la collaboration des petits et des grands, sans oublier les parents, est incontournable. Chacun apprend à développer son sens des responsabilités dans le respect de soi, des autres et de son environnement. Le service de garde est un complément à la vie de l'école. Le jeu exerce un rôle central au même titre que l'académique. La garde scolaire complète donc les services éducatifs de l'école et contribue directement à la réalisation de la mission.

La mise en place de ce mode de vie permettra à tous de vivre les valeurs de l'école : se dépasser et faire preuve d'ouverture tout étant en positif.

Avec notre mode de vie, chacun :

Ose, souris, grandis !

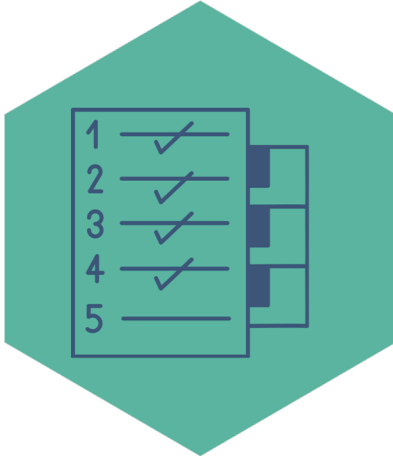


CLASSIFICATION DES COMPORTEMENTS À TRAVAILLER

ÉCARTS DE CONDUITE MINEURS

EXEMPLES DE COMPORTEMENT QUI NUISENT PERSONNELLEMENT À L'ÉLÈVE ET AUX AUTRES

- L'élève oublie d'utiliser le vouvoiement avec les adultes.
- Il n'a pas son matériel.
- Il brise son matériel scolaire.
- Il n'est pas assis à sa place.
- Il émet des commentaires désobligeants.
- Il ne respecte pas l'intimité des autres aux toilettes.
- Il ne suit pas les consignes.
- Il joue avec des objets inappropriés.
- Il ne complète pas ses travaux.
- Il encourage les mauvais comportements.
- Il n'écoute pas la personne qui parle.
- Il ne s'assoit pas correctement.
- Il refuse de travailler.
- Il refuse de collaborer.
- Il n'a pas la tenue vestimentaire requise.
- Il est en retard.
- Il dessine sur le bureau.
- Il dérange les autres.
- Il fait des bruits inappropriés.
- Il blasphème en classe.
- Il se plaint ou argumente.
- Il se déplace sans autorisation.
- Il exclut les autres.
- Il quitte la classe sans permission.
- Il court dans le corridor.
- Il crie, parle fort.
- Il se chamaille.
- Il provoque.
- Il triche.
- Il ment.



LISTE DE SOLUTIONS OU GESTES DE RÉPARATIONS SUGGÉRÉS PAR LES INTERVENANTS

- Service à rendre à la personne concernée
- Travaux communautaires
- Affiche pour l'école
- Présenter des excuses à la classe
- Remettre un mot gentil
- Trouver des qualités à la personne et lui remettre sur papier
- Animer un jeu sur la cour d'école
- Accompagner un plus jeune sur la cour d'école
- Récréation accompagnée pour modéliser les bons comportements
- Jeu supervisé avec l'autre élève impliqué
- Écrire des règlements pour un jeu
- Rester à la récréation pour aider quelqu'un
- Pratique guidée
- Faire cinq gestes de bonté et les noter



CLASSIFICATION DES COMPORTEMENTS À CORRIGER

ÉCARTS DE CONDUITE MAJEURS

EXEMPLES DE COMPORTEMENT QUI NUISENT À L'ORDRE GÉNÉRAL

- L'élève répond impoliment à l'adulte.
- Il lance des objets dangereux.
- Il se moque des autres.
- Il ment régulièrement.
- Il fait des crises de colère.
- Il pousse les autres, bouscule, fait trébucher.
- Il insulte.
- Il crie contre le personnel.
- Il crache sur les autres.
- Il harcèle.
- Il humilie.
- Il intimide (gestes, paroles, attitude).
- Il fait des graffitis.
- Il participe à des jeux agressifs.
- Il fugue.



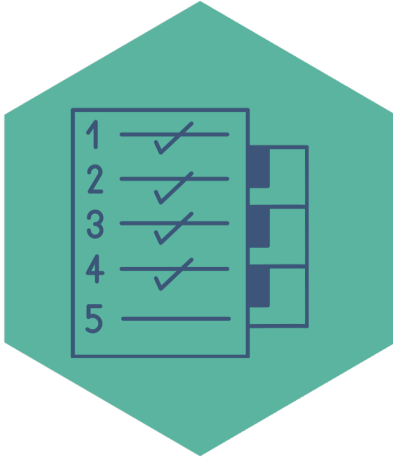
EXEMPLES DE COMPORTEMENT QUI BLESSENT OU QUI SONT FORMELLEMENT INTERDITS

- L'élève utilise un appareil électronique ou un téléphone cellulaire à des moments et dans des lieux inappropriés.
- Il commet des actions qui blessent physiquement (mord, pousse, donne des coups de pieds ou de poing, etc.)
- Il vole ou brise la propriété d'autrui.
- Il se bagarre.
- Il est en possession d'objets qui peuvent blesser.
- Il menace de blesser quelqu'un ou d'endommager quelque chose.
- Il fait des menaces de morts.
- Il pose un geste ou émet un commentaire à caractère sexuel avec ou sans contact physique.



LISTE D' ACTIONS POSSIBLES PAR LES INTERVENANTS

- Geste réparateur
- Réflexion écrite
- Tâche éducative portant sur la prévention de la violence et/ou de l'intimidation
- Rencontre avec le TES ou le psychoéducateur
- Rencontre avec la direction, l'auteur du geste et les parents
- Rencontre avec un policier communautaire en présence des parents
- Contrat (feuille de route)
- Autres actions prises en concertation avec les différents intervenants de l'école
- Suspension interne ou externe



MODÈLE DE L'INTERVENTION



5%

INTERVENTIONS INTENSIVES (UN ÉLÈVE À LA FOIS)

À ce niveau, les interventions sont exceptionnelles et pour des situations particulières.

Réadaptation (équipe multi : parents, direction, professionnels de l'école, partenaire à l'externe, etc.)

Exemple :

L'élève s'oppose fermement aux directives de l'adulte, devient agressif lorsqu'il est contrarié. La situation perdure malgré la participation de l'élève à un groupe pour mieux gérer les émotions. L'équipe-école procède à une étude de cas afin d'identifier les forces, les besoins et la fonction du comportement. Une demande pour des services professionnels est complétée.

15%

INTERVENTIONS CIBLÉES (QUELQUES ÉLÈVES)

À ce niveau, une intervention ciblée sera privilégiée lorsqu'un élève répète constamment des comportements inadéquats.

Exemples d'intervention :

- accompagnement du personnel dans ses interventions (direction, psychologue, psychoéducateur, technicien en éducation spécialisée, etc.)
- rencontre avec les parents et l'élève
- protocole d'intervention (contrat de bonne conduite, plan d'intervention, etc.)

Exemple :

- L'élève manque de respect de façon répétitive envers ses coéquipiers et camarades de classe, malgré les interventions de l'adulte. L'école lui offre une intervention en petit groupe pour travailler une habileté sociale spécifique.

80%

INTERVENTIONS UNIVERSELLES (TOUS LES ÉLÈVES)

À ce niveau, l'élève est en processus d'apprentissage des comportements attendus à l'école. Les bons comportements sont enseignés (enseignement explicite aux élèves au même titre qu'un apprentissage académique).

Les interventions sont collectives, préventives et proactives.

La conséquence logique variera selon le niveau d'intervention.

Exemples :

- L'élève qui dérange en salle de classe, mais qui cesse lorsque l'adulte le redirige vers le bon comportement.
- L'élève qui manque de respect lors d'une joute sportive. L'adulte le retire quelques minutes pour lui rappeler les règlements et lui demander de prendre un temps d'arrêt. Lorsque le temps est écoulé, l'élève retourne au jeu et suit bien les consignes.

Référence : Le modèle comportemental de réponse à l'intervention (RAI)



J'ai pris connaissance du mode de vie.

Signature du parent: _____

Je m'engage à respecter le mode de vie.

Signature de l'élève : _____